

RÉSEAU DE CHALEUR VÉNISSIEUX – SAINT-FONS

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Compte-rendu du comité annuel des usagers du 13 novembre 2025

EN PRÉSENCE DE :

Aurélien SCANDOLARA – Adjoint au patrimoine et aux énergies à la Mairie de Vénissieux

Marion MAUREL, Chargée de missions Réseaux de chaleur et de froid urbains à la Métropole de Lyon
mmaurel@grandlyon.com

Tristan MARRIE, Chargé d'opérations Réseaux de chaleur et de froid urbains à la Métropole de Lyon
tmarrie@grandlyon.com

Alban KRAFT, Responsable grands comptes chez Vénissieux Énergies / Dalkia
alban.kraft@dalkia.fr

Julien DAMIAN, Responsable d'unité opérationnelle chez Vénissieux Énergies / Dalkia
julien.damian@dalkia.fr

Marie-Anne GALAUP, Responsable commerciale grands comptes
marie-anne.galaup@dalkia.fr

Jean-Luc TRUCHET, Consultant manager chez Naldeo
jean-luc.truchet@naldeo.com

1. PRESENTATION RÉALISÉE DURANT LE COMITÉ DU 13/12/2024

Après une introduction d'Aurélien SCANDOLARA, adjoint au patrimoine et aux énergies à la Mairie de Vénissieux, la Métropole de Lyon et Vénissieux Énergies / Dalkia présentent le bilan de l'année 2024 pour le réseau de chaleur Vénissieux - Saint-Fons :

- Rappels : les réseaux de chaleur de la Métropole
- Le réseau de chaleur Vénissieux - Saint-Fons
- Les chiffres et événements de l'exercice 2024
- Actualités

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu, également disponible sur le site internet du réseau de chaleur <https://www.venissieux-energies.fr/>.

Les échanges entre les intervenants et l'auditoire durant la présentation sont reportés ci-dessous.

2. QUESTIONS POSÉES ET RÉPONSES

Plusieurs remarques et questions de la part des usagers ont été posées :

1. **« Où sont situés les réseaux de froid ? Les réseaux de froid sont-ils systématiquement étendus en parallèle des réseaux de chaud ? »**

Deux réseaux de froid sont actuellement présents sur le territoire de la Métropole de Lyon. Un dans le quartier de Gerland et un dans le quartier de la Part Dieu. Les réseaux de froid sont distincts des réseaux de chaleur et ne sont pas systématiquement déployés en parallèle de ces derniers. L'opportunité de déployer les réseaux de froid est étudiée à chaque fois qu'un réseau de chaleur est envisagé. Cependant, les réseaux de froid, qui sont des installations différentes des réseaux de chaleur, nécessitent des besoins en froid concentrés avec une forte densité de bâtiments consommateurs de froid. Sur le territoire de Vénissieux il n'y a actuellement pas de réseau de froid urbain déployé.

2. **« Il est constaté une hausse des prix du chauffage urbain depuis 3 ans. Quelle est l'explication ? »**

La facture de chauffage urbain est constituée d'une part R1 en €/MWh, proportionnelle à la consommation du bâtiment, et d'une part fixe R2 en €/kW correspondant à l'abonnement. Tandis que la part R2 dépend uniquement de la puissance souscrite par le bâtiment raccordé, la part R1, elle, est calculée selon la mixité des énergies fixée au contrat. Depuis la mise en service de la nouvelle chaufferie bois rue Sentuc, la mixité tarifaire du réseau de chaleur Vénissieux - Saint-Fons servant à calculer le R1 est la suivante :

- UTVE¹ (énergie de récupération) à hauteur de 8%
- bois (énergie renouvelable) à hauteur de 55%,
- gaz (énergie fossile) à hauteur de 37% (25% gaz, 12% cogénération).

Ainsi, 37% de la facture R1 est exposée aux fortes variations du prix du gaz, ce qui a conduit, depuis 3 ans, à une hausse du prix de la chaleur produite par le réseau de chaleur.

Toutefois, le recours aux énergies renouvelables et de récupération, ainsi que la partie fixe de la facture (R2), diminuent sensiblement cette exposition aux variations de prix des énergies fossiles.

¹ Usine de traitement et de valorisation énergétique des ordures ménagères

Des riverains présents dans la salle exposent la situation dans laquelle ils se trouvent : résidents d'un immeuble équipé d'un chauffage collectif au gaz, ils ont vu leur facture multipliée par 4 dans la même période.

3. « À quel moment est revue la mixité tarifaire ? »

La mixité tarifaire, servant à la facturation du R1, est fixée dans le contrat de délégation de service public que la Métropole de Lyon a conclu avec Vénissieux Énergie / Dalkia, au regard des capacités de production existantes et des consommations de chaleur prévisionnelles des abonnés. Cette mixité tarifaire est revue généralement à l'occasion de la construction d'un nouveau moyen de production et éventuellement lors des rencontres quinquennales entre le délégataire et la Métropole.

La prochaine modification de la mixité tarifaire va intervenir fin 2025, en faveur des abonnés, lors de la mise en service de la récupération de chaleur chez l'industriel TOKAI COBEX pour tenir compte de ce nouveau moyen de production :

- UTVE : 8%
- Industriel TOKAI COBEX : 4%
- Bois : 55%
- Gaz : 33%

À partir de 2028, l'arrêt de la cogénération, prévu contractuellement, modifiera à nouveau la mixité tarifaire qui deviendra :

- UTVE : 9,8%
- Industriel Tokai : 4,5%
- Bois : 57,7%
- Gaz : 28%

4. « Est ce que les abonnés de Vénissieux payent les extensions vers Saint-Fons ? »

Le prix R1 en €/MWh et R2 en €/kW est identique pour tous les abonnés du réseau de chaleur, qu'ils soient de Vénissieux ou de Saint-Fons.

Le terme fixe (R2) de la facture de chauffage urbain intègre le remboursement des investissements réalisés par Vénissieux Énergies / Dalkia pour les moyens de production ou de récupération de chaleur et pour le réseau.

5. « Peut-on avoir des renseignements sur la répartition des charges ? »

La répartition des charges n'est pas du ressort de la Métropole, ni de l'exploitant du réseau de chaleur.

La Métropole de Lyon invite les usagers à se rapprocher du gestionnaire de leur bâtiment pour savoir comment est appliquée la répartition des charges.

6. « Le chauffage urbain est-il en mesure d'alimenter un ensemble de 22 logements en chauffage collectif au gaz »

Afin de confirmer la faisabilité technique et, le cas échéant, d'obtenir une proposition financière, la métropole invite le gestionnaire de l'immeuble à se rapprocher du service commercial de Vénissieux Énergies / Dalkia, dont les coordonnées sont précisées dans la présentation du jour.

À l'issue des échanges, la séance est clôturée par Monsieur SCANDOLARA.